



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°10

Réunion de bureau du jeudi 16 novembre 2023

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MM. C. CASTROFLORIO – L. CAPPATTI - J. GRAGLIA - J. ALEXANDRE - A. MARY

---

Excusés : MME B. GIURAN - MM. - J. THAON -Y. SIAD

---

### **Début de la séance : 19h00**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau, ainsi qu'à M. NUCERA Julien qui assiste à la réunion en sa qualité de membre associé.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°09 du 10 Novembre dernier.

### **1 – CORRESPONDANCE**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

## **2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE**

La CDA a reçu M. PICAND Yanis, décision prise par PV distinct.

La CDA constate l'absence non excusée de M. RAMAOUI Mohamed dûment convoqué.

Mardi 14 Novembre 2023 s'est déroulé un cours pour les arbitres classés D1 au sein du district de la Côte d'Azur.

## **3 - DEPARTEMENT CONTRÔLES**

Lors du weekend du 11 et 12 Novembre 2023, 13 observations ont eu lieu.

## **4 - DEPARTEMENT DÉSIGNATIONS**

Le département désignations a effectué les affectations d'arbitres pour le week-end du 17 et 18 Novembre 2023.

**Fin de séance : 21h00**

Le Président de la CDA :  
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :  
M. MARY Alexandre